

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 14 mars 2016 à 20h00, à la salle municipale de Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Huguette St-Amand et Louise Boudreault
Messieurs Jacques Proulx, Serge Morin, Michel Bisson et Pierre Bérubé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence maire, Monsieur Hugo Desormeaux

La directrice générale secrétaire trésorière, Sylvie Désilets est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

16-03-758

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk. »

16-03-759

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

16-03-760

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations particulières des membres du conseil municipal
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 8 février 2016
8. Correspondances
9. Voirie
 - 9.1 Rapport du chef de voirie
 - 9.2 Achat abat poussière
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 10.2 Projet minier la Loutre
 - 10.3 Dérogation mineure
 - 10.4 Lettre d'appui à la municipalité de Chénéville
11. Sécurité incendie
 - 11.1 Rapport du directeur du service incendie
 - 11.2 Congé Directeur du service incendie
 - 11.3 Entente inter-municipale pour la formation des pompiers
 - 11.4 Directives et politiques opérationnelles
 - 11.5 Entente inter-municipale (Amherst)
 - 11.6 Caserne lancement des appels d'offres
 - 11.7 Renoncement des frais d'administration
 - 11.8 Budget du service incendie
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Embauche d'une nouvelle animatrice du Club Tiguidou
 - 12.2 Autorisation pour le Tour CIBC Charles Bruneau
 - 12.3 Autorisation La Grande Traversée Cycliste LGT
 - 12.4 Affichage poste de monitrice et aide monitrice pour le camp de jour
 - 12.5 Publicité pour les inscriptions au camp de jour

13. Affaires financières

- 13.1 Dépôt des recettes du mois Février 2016
- 13.2 Dépôt des comptes à payer du mois Février 2016
- 13.3 Don à la Banque Alimentaire

14. Autres

- 14.1 Formation ADMQ Gestion financière municipale
- 14.2 Signataire pour le protocole d'entente PNR3
- 14.3 Achat et installation des luminaires pour le Dôme
- 14.4 Alimentation en électricité pour le Dôme
- 14.5 Mandat Reddition de compte Recyc-Québec
- 14.6 Mandat reddition de compte MTQ
- 14.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
- 14.8 Réserve de concassé
- 14.9 Vente pour taxes
- 14.10 Représentants vente pour taxes
- 14.11 Embauche d'une agente de bureau

15. Période de questions

16. Levée de la séance

Il est résolu sur proposition de Monsieur Michel Bisson, appuyé par Monsieur Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour.

Adopté

16-03-761

4. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire nous informe des sujets discutés lors du conseil des maires

16-03-762

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRES DU CONSEIL

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-03-763

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE FÉVRIER 2016

Il est résolu sur proposition de Monsieur Serge Morin, appuyé par Madame Huguette St-Amand, que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la session du 8 février 2016

Adopté

16-03-764

8. CORRESPONDANCES

9. VOIRIE

16-03-765

9.1 Rapport du chef de voirie

Monsieur Alain Gagnon dépose son rapport du mois février 2016

16-03-766

9.2 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons **et/ou** le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Bisson

APPUYÉ PAR Madame Louise Boudreault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons **et/ou** chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-03-767

10.1 Rapport de l'inspecteur

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de février 2016

16-03-768

10.2 Projet minier La Loutre

Aucune information n'a été reçue à la municipalité.

16-03-769

10.3 Dérogation mineure – 188, Rang Bisson

CONSIDÉRANT la demande de régularisation de l'implantation déposée par monsieur Jacques Wart pour la propriété située au 188, rang Bisson en date du 1^{er} février 2016 pour permettre un empiètement d'une partie d'un bâtiment complémentaire situé en bande riveraine soit 3,52 mètres de large par 3 mètres de long, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par monsieur Daniel Giroux a.-g.;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a implanté son bâtiment de bonne foi;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a acquitté les frais applicables à la demande de dérogation mineure, et fournis tous les documents relatifs à celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'avis conforme à la loi, mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, a été publié le 24 février et le 3 mars 2016, par avis public, et publié dans le journal La Petite Nation, dans son édition du 24 février et du 3 mars;

CONSIDÉRANT l'étude de ladite demande par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), et sa recommandation positive de procéder à la démarche administrative requise pour que le conseil rende sa décision à cet égard;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Monsieur Michel Bisson

QUE le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk informe le propriétaire du 188, Rang Bisson que la dérogation à l'article 10.7.1 et 10.7.2 du règlement de zonage 99-306, en ce qui a trait au non-respect de la bande riveraine, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Monsieur Daniel Giroux a.-g., minute 147 Dossier G-123.

QUE le propriétaire devra remettre dans son état initial la galerie. Celle-ci ayant été agrandie sans permis;

QUE le propriétaire a jusqu'au 15 octobre 2016 pour se rendre conforme;

ET QUE l'Inspecteur municipal est autorisé à émettre tout document en conséquence.

Adopté

16-03-770

10.4 Appui à la municipalité de Chénéville – demande d'une aide équitable auprès des gouvernements provincial et fédéral en matière financière et technologique pour l'implantation de systèmes septiques

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville constate qu'une majorité de résidences et commerces de leur municipalité et de la MRC Papineau font partie des 1 000 000 de résidences isolées du Québec qui éprouvent des difficultés dans l'implantation d'un nouveau système septique puisque leurs terrains, avec les nouvelles normes environnementales, sont trop petits pour accueillir un système traditionnel;

ATTENDU QU'une seule technologie est admise par le ministère de l'environnement, soit un système tertiaire DPEC, que l'installation de ce système varie entre 10 000\$ et 100 000\$ (selon la problématique de configuration et de dimension de terrain et selon qu'il s'agit d'un petit commerce ou d'une résidence);

ATTENDU QUE de ce fait, la Municipalité de Chénéville remarque que les citoyens de la MRC de Papineau éprouvent un impact économique démesuré, considérant que ceux-ci ont des salaires familiaux bien en-dessous de ceux des moyennes et grandes villes;

ATTENDU QUE les moyennes et grandes villes bénéficient de systèmes collectifs subventionnés à 90% par les gouvernements, et ce, à répétition. Privilège que nous, petites municipalités, n'avons pas;

ATTENDU QUE les revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des gouvernements n'ont donné que la création d'un comité pour trouver des solutions moins onéreuses pour l'installation de systèmes tertiaires, duquel aucun résultat n'a émergé, ce que la Municipalité de Chénéville trouve insuffisant et inacceptable;

ATTENDU QUE les citoyens de la MRC de Papineau n'ont présentement aucun support financier ni subvention de la part des gouvernements pour leurs systèmes septiques et que, par ce fait, la Municipalité de Chénéville constate qu'ils sont désavantagés et vivent une situation d'iniquité par rapport aux autres citoyens du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a déposé une demande d'intervention à la MRC de Papineau dans ce dossier et qu'elle a aussi sollicité notre appui et celui des autres municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu sur proposition de Madame Louise Boudreault appuyé par Monsieur Jacques Proulx

QUE Le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk appuie la Municipalité de Chénéville pour mandater la MRC de Papineau à faire pression, auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin de trouver une ou des solutions équitables, en termes de supports technologique et financiers, pour l'implantation de systèmes septiques pour les citoyens du territoire;

QUE Le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk appuie la Municipalité de Chénéville pour demander aussi à la MRC de Papineau de former un comité intermunicipal pour une représentation plus adéquate et une implication de chacune des municipalités de son territoire.

QU'Une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

c.c. aux municipalités de la MRC

Adopté

11.SÉCURITÉ INCENDIE

16-03-771

11.1 Rapport du directeur du service incendie

Monsieur Jonathan Turpin dépose son rapport du mois de Février 2016

16-03-772

11.2 Congé du directeur du service incendie

CONSIDÉRANT que le directeur veut se prémunir de son droit à un congé parental

Il est résolu sur proposition de Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Monsieur Serge Morin

Que le conseil accepte la demande du directeur.

Adopté

16-03-773

11.3 Projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 16-01-705 sur le projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers a été rejeté;

CONSIDÉRANT que le maire Hugo Desormeaux a appliqué son droit de veto sur ladite résolution;

CONSIDÉRANT que cette résolution doit être soumise à nouveau au membre du conseil pour une décision finale;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Monsieur Jacques Proulx

QUE le projet d'entente soit accepté

Adopté

16-03-774

11.4 Directives et politiques opérationnelles

CONSIDÉRANT les recommandations du CSI

Il est résolu sur proposition de Madame Huguette St-Amand appuyé par Monsieur Serge Morin

QUE le conseil accepte le document "Directives et politiques opérationnelles" déposé par le directeur du service incendie.

ET QUE ce document prenne effet maintenant avec l'accord de la municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté

16-03-775

11.5 Entente inter-municipale (Amherst)

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-749 permettant au directeur du service incendie à négocier une entente avec la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de cette entente;

Il est résolu sur proposition de Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Madame Louise Boudreault

QUE le conseil accepte cette entente et qu'il mandate le maire et la directrice générale à signer cette entente.

Adopté

16-03-776

11.6 Lancement des appels d'offre pour la construction de la caserne

CONSIDÉRANT les plans fournis par la firme d'architecte Parent-Labelle et l'ingénieur André Pilon;

CONSIDÉRANT les modifications d'agrandissement de 10 pieds sur le côté;

CONSIDÉRANT que le conseil préfère un chauffage électrique;

Il est résolu sur proposition de Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Monsieur Serge Morin

Que le conseil autorise la firme Parent-Labelle à finaliser le devis;

ET QUE le conseil autorise la directrice générale à lancer les appels d'offres sur le site de SEAO suite à la réception de ce devis pour la construction de la caserne.

Adopté

16-03-777

11.7 Renoncement de l'imposition des frais d'administration à la municipalité de Lac-des-Plages pour l'acquisition du camion incendie

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service entre la municipalité de St-Émile-de-Suffolk et la municipalité de Lac-des-Plages présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de l'entente prévoit des frais d'administration de 10% sur les dépenses d'administration et d'opération et sur les dépenses en immobilisations.

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que l'achat d'un camion est un achat ponctuel;

Il est résolu sur proposition de Monsieur Jacques Proulx appuyé par Monsieur Serge Morin

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk renonce à l'imposition des frais d'administration de 10% sur l'achat du camion acquis en décembre 2015;

ET QUE lors d'une séance ultérieure une modification à l'entente sera proposée.

Adopté

16-03-778

11.8 Budget des pompiers

CONSIDÉRANT la résolution 15-12-674 sur une réserve tant qu'à l'adoption du budget du service incendie;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil voulaient plus d'information;

Il est résolu sur proposition de Madame Louise Boudreault appuyé de Monsieur Serge Morin

QUE le conseil adopte le budget des pompiers

Adopté

12. LOISIRS ET CULTURE

16-03-779

12.1 Embauche d'une animatrice pour le Club Tiguidou

CONSIDÉRANT le départ de l'animatrice du Club Tiguidou

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention salariale avec Cœur des Vallées en Action pour ce poste :

Il est résolu sur proposition de Monsieur Michel Bisson, appuyé par Madame Huguette St-Amand

QUE le conseil embauche madame Marie-Soleil Genois au poste d'animatrice pour une période allant jusqu'à la fin avril (madame Genois n'étant plus disponible après cette date) en accord avec les termes de l'entente de la subvention salariale.

ET QUE le conseil mandate la directrice générale à afficher le poste pour la remplacer.

Adopté

16-03-780

12.2 Autorisation à circuler sur nos routes pour LE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Il est résolu sur proposition de Madame Louise Boudreault appuyé par Monsieur Jacques Proulx que le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk Autorise LE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU à circuler sur nos routes lors de leur évènement mercredi avant-midi le 6 juillet 2016.

Adopté

16-03-781

12.3 Autorisation à circuler pour LA GRANDE TRAVERSÉE CYCLISTE LGT

Il est résolu sur proposition de Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Monsieur Serge Morin que le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk Autorise LA GRANDE TRAVERSÉE CYCLISTE LGT à circuler en cas de besoin sur nos routes lors de leur évènement le 24 mai 2016.

Adopté

16-03-782

12.4 Affichage du poste de monitrice et aide monitrice du camp de jour

Il est résolu sur proposition de Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Madame Louise Boudreault que le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk Mandate la directrice générale à afficher le poste de monitrice et aide monitrice du camp de jour pour la période estivale.

Adopté

16-03-783

12.5 Publicité pour les inscriptions au camp de jour

Il est résolu sur proposition de Monsieur Jacques Proulx appuyé par Monsieur Michel Bisson que le conseil autorise la directrice générale à faire de la publicité pour les inscriptions au camp de jour.

Adopté

13. AFFAIRES FINANCIÈRES

16-03-784

13.1 Dépôt des recettes du mois de février 2015

Un état des recettes du mois de février au montant 126 016.59\$ est déposé au conseil municipal.

16-03-785

13.2 Comptes à payer du mois de février 2016

Il est résolu sur proposition de Monsieur Michel Bisson appuyé par Monsieur Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte les comptes à payer du mois de février 2016 pour un montant total de 38 617.03\$ réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 2103 à 2142. Le montant total des chèques pour le mois de février 2016 s'élève à 38 617.03\$

Adoptée unanimement

Je soussignée, Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois de février 2016.

Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière

16-03-786

13.3 Don à la Banque alimentaire

Il est résolu sur proposition de Monsieur Serge Morin, appuyé par Madame Louise Boudreault que le conseil autorise un don de 250.00\$ à la Banque alimentaire.

Adopté

14. AUTRES

16-03-787

14.1 Formation ADMQ Gestion financière municipale

Il est résolu sur proposition de Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Madame Huguette St-Amand que le conseil autorise la directrice générale à s'inscrire à une formation offerte par l'ADMQ à Gatineau le 5 avril 2016 au montant de 295\$

Adopté

16-03-788

14.2 Signataires pour le protocole d'entente PNR3

Il est résolu sur proposition de Monsieur Michel Bisson appuyé par Monsieur Jacques Proulx

QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente pour le projet Éclairage du Dôme.

Adopté

16-03-789

14.3 Soumission pour l'éclairage du Dôme

Il est résolu sur proposition de Monsieur Serge Morin appuyé par Monsieur Pierre Bérubé que le conseil accepte la soumission de PROSON pour l'achat et l'installation de l'éclairage du Dôme au prix de 15 908.23\$ (avant taxes).

Adopté

16-03-790

14.4 Soumission pour l'électricité pour l'éclairage du Dôme

Il est résolu sur proposition de Madame Louise Boudreault appuyé par Madame Huguette St-Amand que le conseil accepte la soumission de Patrice Bond Électricien Inc. pour installer et alimenter en électricité le Dôme afin de recevoir le nouvel éclairage.

Adopté

16-03-791

14.4 Reddition de compte RECYC-QUÉBEC

Il est résolu sur proposition de Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Monsieur Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk mandate la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour effectuer l'audit du rapport de RECYC Québec pour l'année 2015.

Adopté

16-03-792

14.5 Reddition de compte MTQ

Il est résolu sur proposition de Madame Louise Boudreault appuyé par Monsieur Michel Bisson que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk mandate la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour effectuer l'audit concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour 2015 et le faire parvenir au Ministère des Transport

Adopté

16-03-793

14.6 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU que le ministère des Transport a versé une compensation de 83 969,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Jacques Proulx
Appuyé par Monsieur Pierre Bérubé

et unanimement résolu et adopté que la municipalité de St-Émile-de-Suffolk informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

16-03-794

14.6 RÉSERVE DE CONCASSÉ

ATTENDU que la municipalité a déboursé des frais en 2015 pour la confection de son stock de pierres concassées (0 ¾);

ATTENDU que la municipalité n'a pas utilisé durant l'année financière sa réserve en entier ;

Il est résolu sur proposition de Monsieur Serge Morin appuyé par Monsieur Pierre Bérubé que la municipalité affecte un montant de 38 851\$ de son surplus non affecté au surplus affecté au stock de pierres concassées, Ce surplus affecté sera amorti en fonction de l'utilisation de la réserve de pierres concassées fait à chaque année.

Adoptée

16-03-795

14.7 Vente pour taxes

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état de taxes financières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 14 mars 2016, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Monsieur Serge Morin appuyé par Madame Huguette St-Amand

QUE les immeubles reliés aux matricules suivants 9493-25-1240, 9689-60-3265, 9590-21-9414, 9591-92-7037, 9689-50-2813, 9689-40-7543, 9689-50-8650 sont approuvés par le conseil et la Directrice générale / Secrétaire trésorière soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous ces immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté

16-03-796

14.8 AUTORISATION À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES, MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution numéro 16-03-795;

CONSIDÉRANT que ce conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale / Secrétaire trésorière à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur Jacques Proulx appuyé par Monsieur Michel Bisson

QUE Conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise La directrice générale / Secrétaire trésorière à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2016 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée

16-03-797

14.9 Embauche d'une agente de bureau

CONSIDÉRANT les besoins d'une personne supplémentaire dans le département d'administration

Il est résolu sur proposition de Monsieur Pierre Bérubé appuyé par Madame Louise Boudreault

QUE le conseil autorise la directrice générale à engager madame Danielle Longtin pour une période d'essai d'un mois, suite à cette période le conseil prendra une décision lors de la prochaine assemblée.

Adopté

16-03-798

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-03-799

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h15, il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin que la présente séance soit levée.

Adoptée unanimement.

Sylvie Désilets, Directrice générale
Secrétaire trésorière

Hugo Desormeaux - Maire